

L'ORATORIEN

2025



Ouvrouër-les-Champs

33^{ème} édition

Sommaire



*Laurence Monnot, Maire
et le Conseil Municipal
vous convient à la
Cérémonie des Voeux*

LE 19 JANVIER

11h00 espace oratorien

→	Edito du Maire.....	4
	Infos municipales	5
	Dépenses et Investissements	13
	Réalisations 2024	14
	Eau-Assainissement.....	16
	Scolaire et Périscolaire	18
	Associations.....	24
	Focus 2024.....	30
	Infos Pratiques.....	36
	Intercommunalité	41
	Bien vivre ensemble.....	46
	Annuaire des Professionnels de la Commune.....	49
	Plan de la commune	51
	Calendrier des manifestations 2025	52



Notre pays se révèle divisé et notre société fracturée.

La commune est un repère. Elle demeure un pôle de stabilité qui tranche avec cette tentation du déchirement. Elle est garante de la continuité du service public, pour tous et partout sur le territoire.

Plus que jamais, la commune crée du lien et rassemble les bonnes volontés. Comme le clamait Victor Hugo, « c'est par la fraternité qu'on sauve la liberté ».

Ayons espoir et gardons la confiance en l'avenir. Sachez que c'est dans cet état d'esprit que vos élus et les agents restent mobilisés pour conduire nos projets et surtout adapter nos décisions face à cette crise tout en préservant votre sécurité et le cadre de vie de notre commune.

Notre rôle est de travailler au développement de notre commune ainsi que notre territoire pour que toutes les générations puissent s'épanouir.

C'est aussi pour moi le moment de parler de fierté et de vous transmettre mes remerciements, à vous toutes les forces vives de la commune. Je parle bien d'équipe, car individuellement, nous ne serions pas efficaces.

Je n'oublie pas notre communauté de communes, dans ses compétences et surtout à la mutualisation qui est l'unique solution pour se sortir de nos contraintes.

Néanmoins, la commune restera et doit rester la cellule administrative de proximité où chacun doit avoir sa place, où nous devons pouvoir trouver tout ce qui fait la qualité de vie.

Cette qualité de vie, elle existe aussi grâce à nos associations, avec leurs bénévoles, qui œuvrent tout au long de l'année pour offrir de multiples activités et animations en tout genre sans oublier le service de garderie et de centre de loisirs, contribuant ainsi à se rencontrer, à mieux se connaître et à tisser plus de lien social. Merci à vous tous.

Quoi qu'il en soit, la vie doit continuer, il faut avoir des projets, il faut sans cesse améliorer notre cadre de vie, il faut préparer l'avenir de notre jeunesse. C'est notre but à tous et c'est ce à quoi nous nous employons au niveau de notre commune.

Un regret que nous constatons, c'est la perte du respect par l'incivilité grandissante qui est un vrai fléau dans notre vie au quotidien : déchets abandonnés, recrudescence des déjections canines, circulation ou stationnement sur les espaces verts, nuisances sonores... Ce manque de respect grandissant est intolérable et stupide... Face à ce fléau, nous ne resterons pas sans agir et à chaque occasion, nous rappellerons à ces individus ce qu'est le respect des autres. Le respect est l'essence même de notre vie et c'est tous ensemble que nous devons veiller à ce que cessent ces comportements.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune. Je souhaite vivement que vous puissiez vous impliquer dans la vie locale au sein de nos associations ou en participant aux multiples animations que nous vous proposons tout au long de l'année.

Les élus s'associent avec moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos familles une belle année 2025. Qu'elle vous apporte le meilleur et épargne votre santé.

Avec mon dévouement,
Votre maire,

Laurence MONNOT

Conseil Municipal



Laurence MONNOT
Maire



Jean-Marc PEIGNÉ
1er Adjoint



Sylvie
CUVILLIER LACHIZE



Guillaume SIROP



Olivier GALLIOT



Alain GUYOT



Nadège CROZE



Carole
TESSIER LEBRUN



Florent GOUT



Martial LEFEBVRE



Fanny CROZE



Émilie PRIEUR



Corentin MANCEAU



Tadeuse VINSSIAT

La Mairie

Tél. : 02.38.59.73.40

Email: mairie@ouvrouer-les-champs.fr

Site internet: www.ouvrouer-les-champs.fr

Ouverture au public

Lundi de 9h à 11h

Mercredi de 9h30 à 11h30

Vendredi de 13h30 à 15h30

Samedi jour pair de 10h à 12h

Accueil téléphonique

Lundi, mardi, jeudi 9h à 11h30 et 13h00 à 17h00

Mercredi 9h à 12h

Vendredi 9h à 11h30 et 13h00 à 16h00

Samedi jour pair 10h à 12h

Numéros utiles

École Élémentaire d'Ouvrouër-les-Champs

02.38.59.91.88

Garderie Les P'tits Loups Oratoriens

07.62.61.19.73

Le Personnel Communal



Céline Fossé

Adjoint administratif territorial



Patricia Changenot

Adjoint technique territorial



Valérie Cuccureddu

Adjoint technique territorial
Adjoint d'animation territorial



Florent Trassebot

Agent de maîtrise



Léa Demassey

Adjoint technique territorial
Remplaçante de Christel Collet



Élise Payrard

Adjoint d'animation territorial
Remplaçante de Ludivine Collet



Vos démarches en mairie

ÉTAT CIVIL

- Reconnaissance anticipée de naissance
- Dossier mariage
- Dossier de PACS
- Extrait d'acte ou copie intégrale d'acte
- Changement de prénom
- Changement de nom
- Duplicata de livret de famille
- Recensement militaire ou « recensement citoyen »

DIVERS

- Demande d'autorisation de vente au déballage (vide maison)
- Déclaration de chien de catégorie I et II
- Location de salle
- Légalisation de signature
- Inscription sur les listes électorales
- Achat de concession funéraire

URBANISME

- Certificat d'urbanisme
- Demande de permis de conduire
- Déclaration préalable de travaux
- Demande de permis de démolir
- Demande d'autorisation de voirie
- Autorisation de busage



Correspondants - Délégués

CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Sylvie Cuvillier Lachize

Défenses et Protection civile

Olivier Galliot

APPROLYS (Centrale d'achats)

Olivier Galliot
Laurence Monnot

Jumelage Tigy - Saint Ilgen

Carole Tessier Lebrun

PPRI catastrophes naturelles

Alain Guyot
Nadège Croze
Martial Lefebvre

CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés)

Sylvie Cuvillier Lachize

Collège de Tigy

Laurence Monnot
Jean-Marc Peigné

CIS-Correspondant incendie et secours

Jean-Marc Peigné

Membres des Commissions de la Communauté de Communes des Loges

C O M M I S S I O N S	Développement économique, Commerces, Artisanats, Agriculture	Titulaire : Carole Tessier Lebrun	Suppléant : Corentin Manceau
	Urbanisme	Titulaire : Laurence Monnot	Suppléant : Alain Guyot
	Finances	Titulaire : Florent Gout	Suppléante : Laurence Monnot
	Voirie, Cadre de vie, Cœur de village	Titulaire : Jean-Marc Peigné	Suppléant : Laurence Monnot
	Tourisme, Patrimoine culturel, Sites patrimoniaux	Titulaire : Casimir Vinssiat	Suppléante : Carole Tessier Lebrun
	Services à la population, Santé, Petite enfance	Titulaire : Émilie Prieur	Suppléante : Sylvie Cuvillier Lachize
	Bâtiments, Équipements, (gymnase, dojo, piscine, aire des Gens du voyage)	Titulaire : Florent Gout	Suppléante : Laurence Monnot
	Spanc, GEMAPI, Eaux usées, Eau potable	Titulaire : Jean-Marc Peigné	Suppléant : Olivier Galliot
	Mobilité, Développement durable, Gestion des déchets	Titulaire : Alain Guyot	Suppléant : Jean-Marc Peigné
	Communication, Nouvelles technologies, Services aux communes, Mutualisation, Groupements des commandes	Titulaire : Laurence Monnot	Suppléant : Martial Lefebvre
CIID (Commission Intercommunale des impôts Directs)	Titulaire : Laurence Monnot	Suppléant : Jean-Marc Peigné	
Réfèrent sportif	Titulaire : Laurence Monnot		

Commissions Communales



Finances

Olivier Galliot
Émilie Prieur
Jean-Marc Peigné
Florent Gout
Carole Tessier Lebrun
Guillaume Sirop

Sécurité/Plan communal de sauvegarde

Nadège Croze
Fanny Croze
Carole Tessier Lebrun
Alain Guyot
Martial Lefebvre
Casimir Vinssiati
Guillaume Sirop

Appel d'offres

Alain Guyot
Sylvie Cuvillier Lachize
Florent Gout
Jean-Marc Peigné
Olivier Galliot

Personnel communal et qualité des services à la population

Sylvie Cuvillier Lachize
Olivier Galliot

Affaires Scolaires - Cantine

Nadège Croze
Fanny Croze
Émilie Prieur
Sylvie Cuvillier Lachize
• Colette Vinssiati

Communication

Alain Guyot
Carole Tessier Lebrun
Guillaume Sirop
Casimir Vinssiati

Cimetière

Sylvie Cuvillier-Lachize
Nadège Croze
• Aurélie Robert
• Micheline Chenet
• Valérie Barruet

Action Sociale

Jean-Marc Peigné
Corentin Manceau
Carole Tessier Lebrun
Martial Lefebvre

Urbanisme

Martial Lefebvre
Nadège Croze
Alain Guyot
Guillaume Sirop
Émilie Prieur
Olivier Galliot

Fêtes et cérémonies

Martial Lefebvre
Guillaume Sirop
Jean-Marc Peigné
Corentin Manceau
Alain Guyot

Travaux - Espaces Verts - Voiries et réseaux - Bâtiments

Jean-Marc Peigné
Florent Gout
Alain Guyot
Olivier Galliot
• Jean Chevrier
• Jean Guy Virouleau

• Membre non élu



État civil

Naissances 2024

MOUSSA Noam, Kayden
né le 13/05/24 à Orléans

DA ROCHA OLIVEIRA Luis, José, Robert
né le 19/10/24 à Orléans

BLOT Emma, Sylvie
née le 22/11/24 à Orléans

Mariages 2024

M. JOUANNET Romain, Michel, Roger et Mme PAPOT Frédérique, Magalie
mariés le 27 avril 2024

M. GONDEL Florian et Mme BRETON Sabrina, Laurence, Emmanuelle
mariés le 28 septembre 2024

Pacs 2024

M. GUANNEL Sébastien, Junior, Cédric et Mme BARRIER Maryline, Andréa, Lucienne
pacsés le 12 octobre 2024

Décès 2024

Néant



Bienvenue aux nouveaux habitants

Route de Jargeau
N°94 : M. RENAUD et Mme PIETRE

Route de Marmain
N°8 : M. OUDIN Steeven

Route de la Routisserie
N°10 : M. MENARD Marvin

Route de Sigloy
N°4 : M. MENARD Loïc

N°45 : M. et Mme PARRELLA Guillaume et Ophélie

N°49 : M. DIAS François et Mme BARATE Aymée

N°163 : M. SOULAS Antoine et Mme QUESADA-RUIZ Julie

Route de Tigy
N°53 : M. et Mme SANTACATALINA Béatrice et Philippe

Route de Vienne
N°156 : M. DESOEUVRES Aubin et Mme ROMERO Laurine

N°165 bis : M. GROLIER Fabien et Mme DIDIER Charline

Rue de la Loue
N°7 : M. VERMEESCH Henry et Mme MARTINS Elodie

N°18 : M. et Mme POUPART Damien et Lydia



Délégués des Établissements de Coopération Intercommunale

S.I.R.I.S. Ouvrouër-les-Champs - Férolles
(Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire)

Titulaires : Mme le Maire, Nadège Croze, Fanny Croze, Émilie Prieur
Suppléants : Sylvie Cuvillier Lachize, Florent Gout

S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable)

Titulaires : Mme le Maire, Olivier Galliot, Florent Gout
Suppléants : Jean-Marc Peigné, Guillaume Sirop

S.M.B.L. (Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret)

Titulaires : Olivier Galliot, Jean-Marc Peigné
Suppléants : Mme le Maire, Alain Guyot

PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Titulaire : Olivier Galliot
Suppléante : Carole Tessier Lebrun

Conseil d'école

Titulaires : Mme le Maire, Fanny Croze
Suppléante: Nadège Croze

S.I.A. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)

Titulaires : Olivier Galliot, Jean-Marc Peigné
Suppléant: Alain Guyot

S.I.C.T.O.M.
(Syndicat Intercommunal de Collecte et Taxe des Ordures Ménagères)

Titulaire : Guillaume Sirop
Suppléante : Mme le Maire

A.F.R. (Association Foncière de Remembrement)

Président : Jean-Claude Fardeau

Tarifs Communaux 2025

Espace oratorien

	Commune	Hors Commune
Forfait Week-end	390 €	600 €
1 Jour férié	230 €	340 €
1 jour semaine du lundi au jeudi (hors jour férié)	130 €	180 €
24/25 décembre ou 31/01 janvier	400 €	650 €

Mise à disposition du percolateur

15 € par location, uniquement lors de la location de l'Espace Oratorien

Location de vaisselle se renseigner auprès du Comité d'Animation

Locations en dehors de l'espace oratorien

Tables

Uniquement pour les habitants de la Commune, maximum 10 tables à 5 € l'unité + caution de 40.00 € par table

Chaises

Uniquement pour les habitants de la Commune, à 1 € l'unité + caution de 10.00 € par chaise

Cimetière

Taxe de superposition : 50.00 €
Concession de 15 ans : 150.00 €
Concession de 30 ans : 300.00 €

Jardin du souvenir

Fourniture et pose d'une plaque gravée 100,00 €

Caves urnes mêmes tarifs que les concessions
Retrait ou dépôt supplémentaire en caves urnes : 50.00 €

Caveau provisoire 1 € par jour calendaire avec une durée maximum de 6 mois

La prévention sur les risques majeurs



Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et son complément par secteur ont été mis à jour en 2022. Ils ont été élaborés pour vous informer sur les risques majeurs potentiels qui concernent notre commune, des mesures préventives à prendre et des conduites à tenir avant, pendant et après l'incident. Ils sont téléchargeables sur le site de la commune ou sur demande en mairie

Membres de la réserve communale

Adélaïde RÉTHORÉ
Nicolas CHARVY
Micheline CHENET
Virginie MAZIKOU
Étienne MAZIKOU



Merci pour votre engagement envers la population et d'apporter votre soutien, lors de :

- catastrophes naturelles (inondation, tempêtes, incendies...)
- d'accidents industriels
- de situations de crise et de vous investir dans ces missions en :
- alertant et en communiquant sur une situation de crise
- aidant dans l'évacuation de quartiers vers le centre d'accueil
- portant assistance aux personnes vulnérables face à la canicule, le grand froid et crise sanitaire
- favorisant la remise en état des habitations
- redistribuant les dons collectés au profit des sinistrés



Une alerte annonce un danger immédiat.

Elle est de la responsabilité de l'État et des maires.

Savoir reconnaître une alerte :

En fonction des événements, elle peut être donnée par :

- la sirène de la mairie
- la sirène des véhicules des sapeurs pompiers
- des messages diffusés par mégaphones
- la radio et/ou la télévision

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice	 	1 min 41	(Tous les 1 ^{er} mercredis du mois)
Signal d'alerte	 	1 min 41	Silence (5 sec.) 1 min 41 Silence (5 sec.) 1 min 41
Signal de fin d'alerte	 	30 secondes	

En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?

Le début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri :

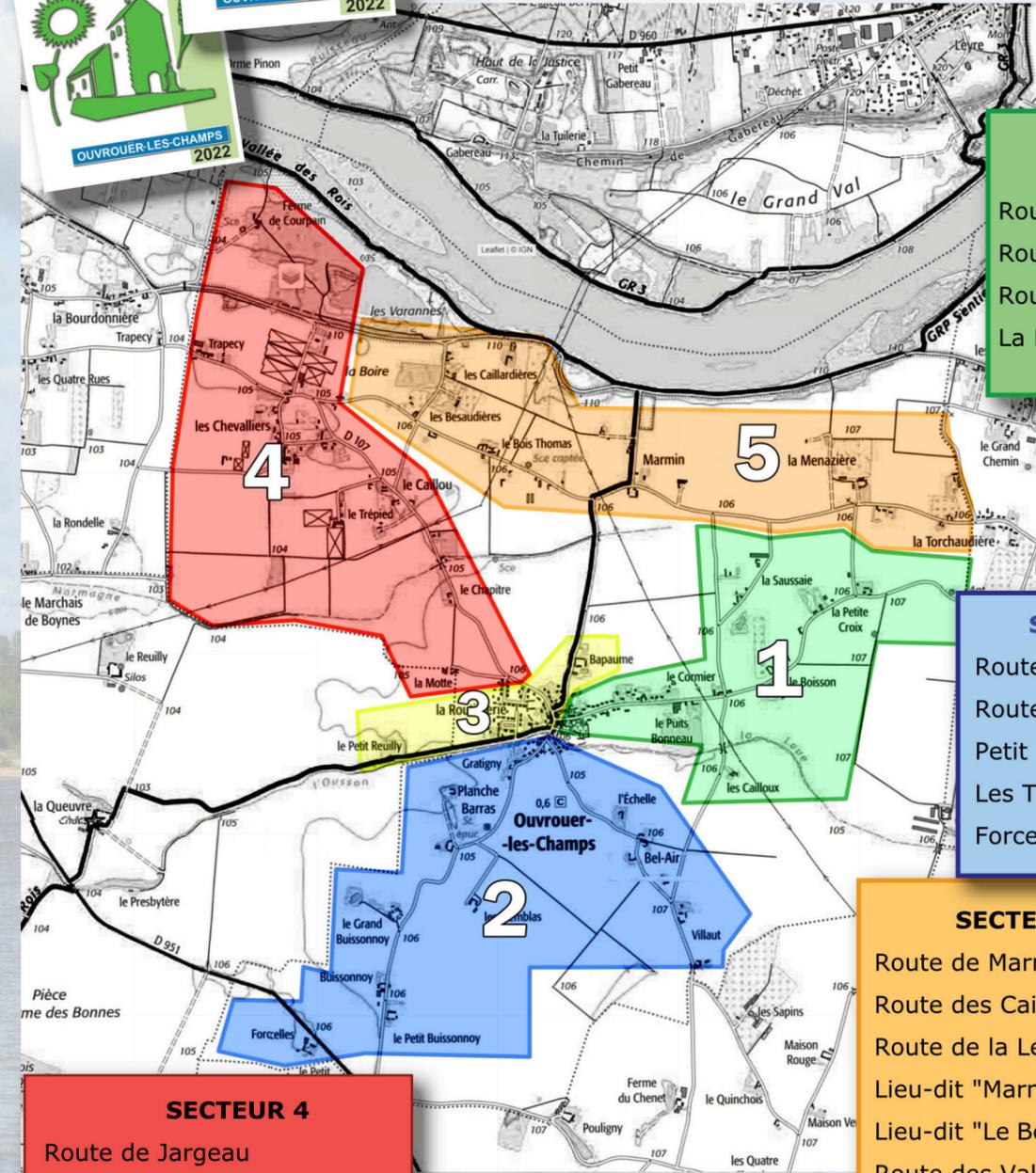
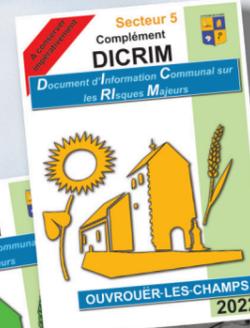
L'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque premier mercredi du mois à midi.

Elle émet un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes, qui constitue le signal national d'alerte.

A l'écoute du signal national d'alerte dans les communes soumises au risque nucléaire, il convient de rester à l'abri dans un local fermé et de se mettre à l'écoute de la radio locale.

Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté : les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



SECTEUR 1

Route de Sigloy
Route de Villaut
Route de la Saussaie
La Petite croix

SECTEUR 2

Route de Tigy
Route de Vienne
Petit Planche Barras
Les Tremblats
Forcelles

SECTEUR 5

Route de Marmain
Route des Caillardières
Route de la Levée
Lieu-dit "Marmain"
Lieu-dit "Le Bois thomas"
Route des Vallées

SECTEUR 4

Route de Jargeau
Lieu-dit "La motte"
Route du Trépied
Route de Richebourg
Route des Chevalliers
Lieu-dit "Trapecy"
Lieu-dit "La ferme aux abeilles"
Lieu-dit "La Rondelle"

SECTEUR 3

Dans le centre bourg
Route de la Routisserie
Rue de la Loue
Lieu-dit "Le Petit Reully"
Route de Bapaume
Lotissement "Les jardins du Bourg"

Sujets traités lors des conseils municipaux

28 février 2024

Droit à la formation aux élus
Remboursement des charges supportées par la Commune et afférentes au Budget assainissement
Attributions des subventions aux associations
SIAEP : Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) 2022
Adoption du règlement intérieur du cimetière
Identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables
Consultation de la commune au sujet d'un dossier d'urbanisme : centrale photovoltaïque au sol - Lieu-Dit le cercle sur la commune de Vienne en Val
Consultation de la commune au sujet du projet de révision du PLU de la commune de Tigy

28 mars 2024

Budget Assainissement : Approbation du compte de Gestion 2023
Budget assainissement : Vote du compte administratif 2023
Budget assainissement : Affectation au résultat
Budget assainissement : Vote du budget primitif 2024
Vote des taux des impôts directs locaux
Choix des entreprises pour les travaux d'investissement budget commune 2024
Fongibilité des crédits sur le budget commune 2024
Budget commune : Approbation du compte de gestion 2023
Budget commune : Vote du compte administratif 2023
Budget commune : Affectation au résultat
Budget commune : Vote du budget primitif 2024

28 mai 2024

14 juillet 2024 – Prestataire pour le tirage du feu d'artifice
Renouvellement du contrat du photocopieur – Choix du prestataire
Approbation des tarifs de l'eau 2024 – 2025
Demande de subvention FAJ et FUL 2024

2 juillet 2024

Participation financière au dispositif de téléassistance
Cœur de village – Travaux en option

10 septembre 2024

Restaurant scolaire – Vote des tarifs 2024/2025
Remplacement à neuf ou réparation de l'armoire positive de l'espace oratorien et demande de subvention auprès du volet 3 bis FAPO
SIA : Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement Collectif (RPQS) 2023
Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement Collectif (RPQS) 2023 de la commune
Vote des tarifs assainissement 2024/2025

22 octobre 2024

Décision modificative transferts de crédits – Budget Principal Commune pour insuffisance de crédits au chapitre 016 – section d'investissement
Modification du règlement intérieur du cimetière
Modification du règlement intérieur de l'espace oratorien
Vote des tarifs communaux 2025-2026
Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service avec la société Berger-Levrault
Choix du prestataire pour le repas des aînés 2024
Choix des colis de Noël des aînés
Convention de mandat de représentation auprès d'ads-com et de répartition des charges d'hébergement et de maintenance du multisite Internet
Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2023 du SPANC

3 décembre 2024

Engagements des liquidités 2024-2025.
Investissements 2025 et demandes de subventions.
Approbation de la Convention pluriannuelle entre la commune et le service d'aide à domicile (ASAD) du secteur de Tigy.

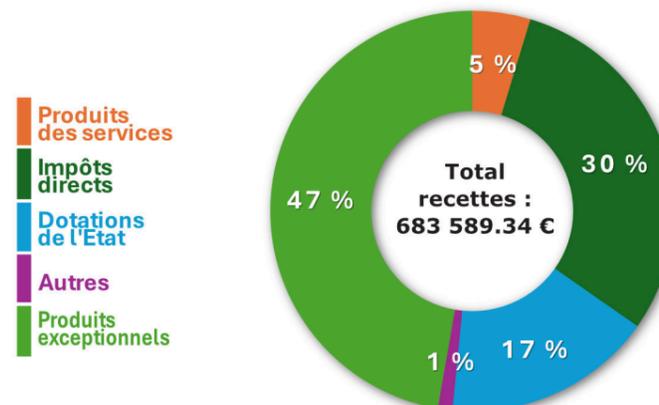
Dépenses et Investissements

ZOOM SUR LE BUDGET 2024

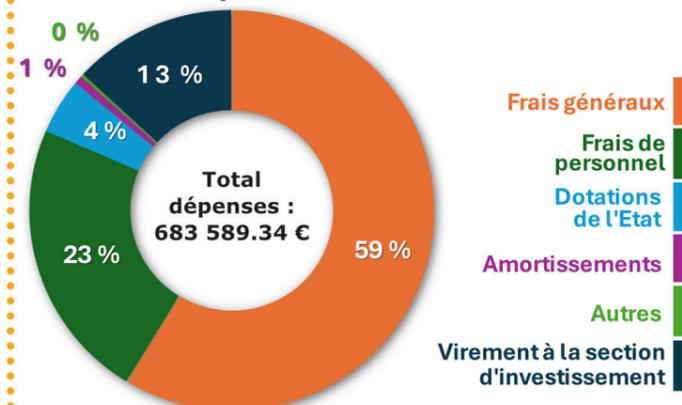
Le budget a été voté par le conseil municipal le 28 mars 2024

Budget de la commune

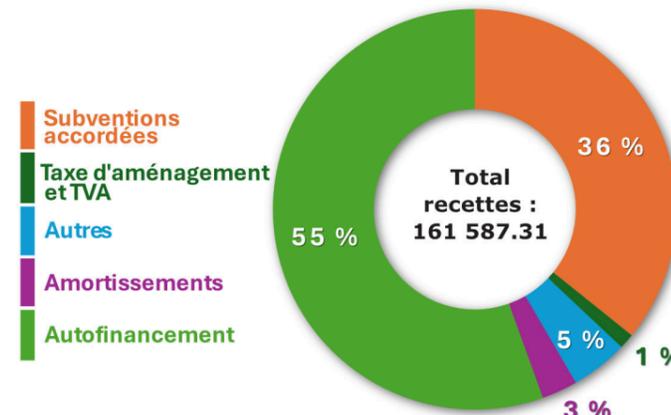
Recettes de fonctionnement



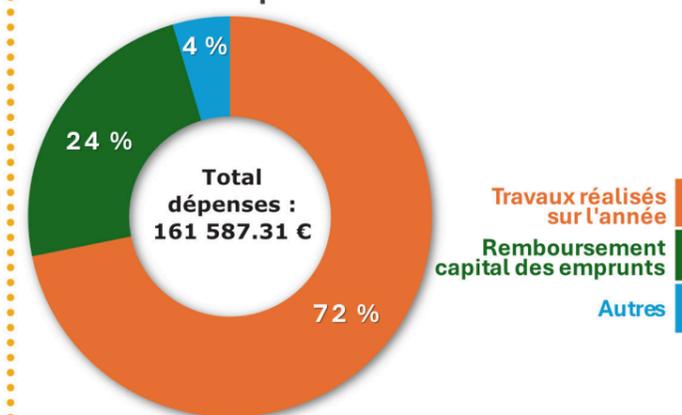
Dépenses de fonctionnement



Recettes d'investissement

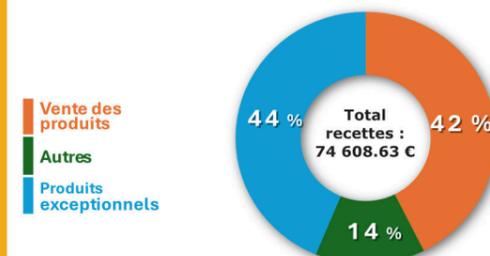


Dépenses d'investissement

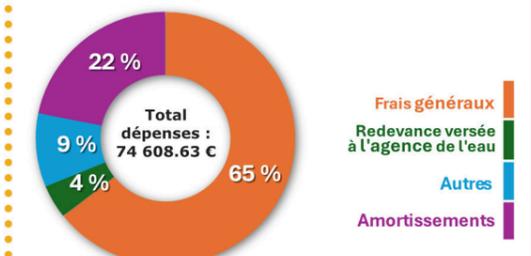


Budget d'assainissement collectif

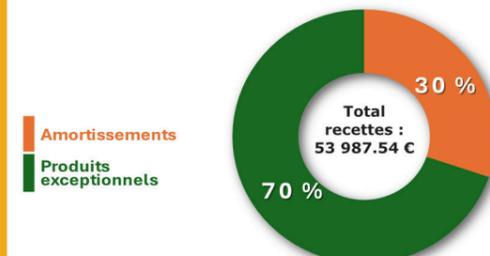
Recettes de fonctionnement



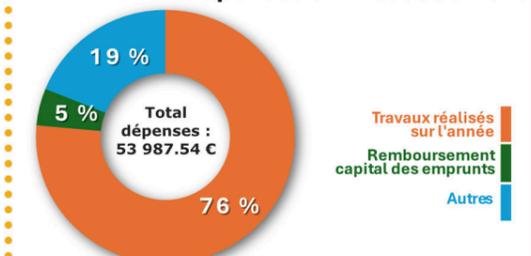
Dépenses de fonctionnement



Recettes d'investissement

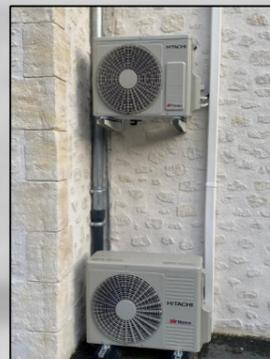


Dépenses d'investissement



Conseil Municipal

Rénovation de la mairie : ravalement, lucarnes de toit, cheminée, démoussage de la toiture, pose d'un chauffage réversible.
Rénovation de la salle du conseil et changement du mobilier.
Éclairage public : changement de 13 candélabres.
Coût final après subvention : 11 226.00 €



Acquisition d'un rabet désherbeur.
Coût final après subvention : 1 038.00 €



Pose de 20 panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école

Coût final après subvention 3 265.00 €



Acquisition d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) installé à l'espace oratorien

Coût final après subvention 0 €



Créé en 1962, ce syndicat a pour but la distribution de l'eau potable aux habitants des communes de Sigloy et d'Ouvrouër-les-Champs.

Composition du bureau du Comité Syndical :

- . Président M. Michel MEUNIER (Sigloy)
- . Vice-Président M. Olivier GALLIOT (Ouvrouër les Champs)
- . Membres titulaires Sigloy M. Olivier LEFAUCHEUX
M. Vincent ASSELIN
- . Membres titulaires Ouvrouër-les-champs Mme Laurence MONNOT
M. Florent GOUT

Informations pratiques

SECRETARIAT : 09.77.54.19.42

Permanence le mercredi de 9 h à 12 h en Mairie d'Ouvrouër-les-Champs 2 route de Vienne
Madame Geneviève LEROUX-BACHELET
siaep.sigloyouvrouer45@gmail.com

FONTAINIER : 06.85.60.94.50

Monsieur Jean-Luc DEDYKERE

TARIFS DE L'EAU 2024/2025

- . **Consommation :**
- . 1.50 € H.T. le m3
- . 0.95 € H.T. le m3 au-delà de 300 m3/an pour les entreprises classées en catégorie « agricole »

Au 1^{er} Janvier 2025, s'y ajoute une redevance pour pollution d'origine domestique, reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de **0.33 €/m3** d'eau facturée. **(TVA 5.5 %)**

. Abonnement de compteurs :

Tarif annuel HT	Dimension compteur
23,00 €	15 mm
30,00 €	20 mm
41,00 €	30 mm
65,00 €	40 mm
97,00 €	60 mm
199,00 €	100 mm

Travaux et achats réalisés en 2024 :

- Changement de compteurs d'eau
- Purges et nettoyage du château d'eau

Les dépenses globales en travaux d'entretien et de réparations du réseau s'élèvent pour l'année à 6 778 € HT.

Travaux prévus en 2025 :

- Changement de compteurs d'eau
- Changement de canalisations dans le cadre des travaux « Cœurs de village » sur les 2 communes

IMPORTANT

Nous demandons à tous les abonnés de bien vouloir **dégager et nettoyer leur citerneau**, et d'être attentifs à **faciliter la tâche du fontainier** notamment, en taillant les haies situées autour du citerneau avant son passage pour relever les compteurs.

Les abonnés qui ne respecteront pas ces consignes se verront facturer des travaux occasionnés.

Le relevé des compteurs d'eau s'effectue au mois de mars. Nous vous en informons par voie de presse, sur le site internet, par message sur l'application « Panneau Pocket » et en affichage dans les Mairies de Sigloy et Ouvrouër-les-Champs.

Depuis 2012, il vous est possible de régler vos factures d'eau par carte bancaire sur Internet. Vous disposez de toutes les informations utiles relatives à ce service sur vos factures d'eau.

VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Communiquez impérativement au secrétariat du SIAEP le relevé de votre compteur à votre départ ainsi que votre nouvelle adresse

VOUS VOUS INSTALLEZ ?

Remplissez impérativement la fiche d'abonnement au réseau d'eau potable télé - chargeable sur le site de la Mairie d'Ouvrouër-les-Champs ou sur demande auprès du secrétariat du SIAEP



En 2023, la station d'épuration d'Ouvrouër-les-Champs, gérée par le SIA, a assuré le traitement d'environ 20 000 m3 d'eaux usées en provenance de la commune d'Ouvrouër-les-Champs via le poste de refoulement situé route de Vienne-en-Val.

La station fait l'objet d'un suivi régulier par le Service Eau du Conseil Départemental et par la Police de l'Eau. Le technicien du SIA, M. Sergent, mesure en continu la qualité de l'eau traitée afin de contrôler le rejet en milieu naturel. Chaque année, la Police de l'Eau délivre un certificat de conformité attestant du respect des normes épuratoires.

Travaux réalisés en 2024 à la station d'Ouvrouër-les-Champs :

- Changement d'une pompe sur le poste de rejet des eaux traitées dans l'Ousson
- Vidange des fosses toutes eaux et évacuation des déchets en centre de traitement.

Travaux en prévision :

-Remplacement du regard de répartition des effluents vers les 2 parties du filtre à sable
Les réunions du Comité Syndical ont lieu environ une fois par trimestre. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et un délégué suppléant qu'elle a désignés parmi son Conseil Municipal. Il s'agit de Messieurs Galliot, Peigné et Guyot pour Ouvrouër-les-Champs.

Compte rendu des réunions du comité syndical et RPQS 2023 sur le site internet de la commune de Sandillon, rubrique : vie citoyenne/intercommunalités/station d'épuration.



Pour cette nouvelle rentrée,
l'école accueille les enfants de CE2, CM1 et CM2 habitant à Ouvrouër-les-Champs et à Férolles.
Nous avons 2 classes à double niveaux :

- CE2-CM1 avec 25 élèves
- CM1-CM2 avec 27 élèves

L'équipe enseignante n'a pas changé, Aurélie Brégent assure la classe pour les CE2-CM1 et Sandrine Myskiw celle de CM1-CM2 ainsi que la direction.

Revenons sur l'année écoulée et son projet principal « La classe découverte-volcan »

Du 15 au 19 avril 2024, les enfants de l'école sont partis à Ruynes en Margeride dans le Cantal. Ils ont pu avoir des interventions de qualité sur les volcans, des activités sportives (biathlon, randonnée) et surtout une expérience de vie en collectivité. Nous sommes tous revenus heureux de cette parenthèse pédagogique.

Pour finir l'année scolaire 2024 et en avant première des Jeux Olympiques, la municipalité et l'école ont organisé une rencontre sportive sur le city stade !

Pour 2024-2025 :

- Mettre l'accent sur les valeurs de la République, du respect de soi, des autres et des pratiques solidaires dans ma commune :

Être en bonne santé et bien manger : La semaine du goût du 14 au 19 octobre 2024 : Chaque jour nous découvrons des aliments ou des boissons des élèves de la classe qui souhaitent partager leurs goûts avec leurs camarades.

La participation aux commémorations nationales.

Des journées à thème sur le harcèlement, la laïcité, les droits et devoirs des enfants, pouvoir être plus responsable avec l'usage des écrans.

Collectes pour la banque alimentaire et les bouchons d'amour.

- Projets artistiques communs au RPI Férolles Ouvrouër-les-Champs

En musique avec des séances hebdomadaires assurées par Sâmela Evangelista.

La participation au dispositif École et Cinéma. Nous allons une fois par trimestre, au cinémobile placé à Jargeau, pour visionner un film.

- **Mieux connaître le milieu où l'on vit** et prendre conscience de notre environnement « La Loire » avec des interventions de la maison de Loire de Jargeau et des sorties sur le terrain.

- **Se déplacer en vélo** avec des séances hebdomadaires réalisées en mai et en juin 2024, assurées par le comité cycliste du Loiret et le club de Saint Denis de l'Hôtel.

...D'autres actions sont et seront mises en œuvre pendant l'année.

Tous ces projets ne sont réalisables que grâce aux volontés, à la coopération et aux financements de tous les partenaires de l'école.

C'est pour cela, qu'un grand merci aux parents d'élèves, à l'association des parents d'élèves, à la mairie d'Ouvrouër-les-Champs et au SIRIS est indispensable

Sandrine Myskiw



Le syndicat scolaire Férolles - Ouvrouër-les-Champs (SIRIS)

Le Syndicat Scolaire associe les Communes de Férolles et Ouvrouër-les-Champs pour la gestion des activités relatives à la vie des écoles de nos villages.

Cette année 2024 a été une année sereine dans les écoles de nos communes. Ainsi, nos enfants ont pu sous l'impulsion de l'équipe enseignante réaliser de nombreux projets comme par exemple une sortie au musée du cirque de Dampierre pour les élèves de maternelle, les classes de CP CE1 ont vécu plusieurs séances au poney club, les élèves de CE2 CM1 CM2 ont bénéficié d'une semaine dans le Cantal pour découvrir entre autre la géologie et le volcanisme.

Le Siris participe à la mise en oeuvre de ces projets par une participation au financement des transports.

Le Siris a aussi en charge:

- le matériel, le mobilier des écoles
- les séances de piscine
- les séances de musique
- l'entretien des classes maternelle
- l'énergie des classes maternelle
- la téléphonie
- le service de garderie
- l'achat et la maintenance du matériel informatique

Les effectifs sont stables cette année. Nos écoles comptent 6 classes (4 à Férolles, 2 à Ouvrouër les Champs)

Les élèves sont répartis comme suit :

École primaire de Férolles :

25 élèves en PS/MS classe de Mme Pruvot

25 élèves en MS/GS : classe de Mmes Éychenne et Deschodt

24 élèves en GS/CE1 : classe de Mme Bonnot

23 élèves en CP : classe de Mme Lemaire

Total : 97 (élèves)

École élémentaire d'Ouvrouër-Les-Champs :

25 élèves en CE2/CM1 classe de Mme Brégent

27 élèves en CM1/CM2 classe de Mme Myskiw

Total : 52

Nous remercions l'engagement de l'ensemble des agents et de l'équipe enseignante qui oeuvrent quotidiennement pour l'accueil, le bien être et l'enseignement des enfants de nos communes.

Pour l'ensemble des élus du Siris

Le Président : Arnaud Leboeuf

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture des écoles :

- École de Férolles :
de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30

- École élémentaire d'Ouvrouër-les-Champs :
de 9h10 à 12h et de 13h50 à 17h00

Garderie périscolaire de Férolles:

La garderie du siris fonctionne en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis à Férolles.

Horaires d'ouverture : de 7h à 8h40 et de 16h30 à 19h00.

Tarifs : tarification suivant le quotient familial

Téléphone 07 57 40 90 10

TRANSPORT SCOLAIRE

- Matin départ pour Férolles
- École d'Ouvrouër-les-Champs à 8h25
Les Chevalliers à 8h30
- Soir retour sur Ouvrouër-les-Champs
Les Chevalliers à 17h05
parking des écoles à 16h55

Les agents du siris

- A.T.S.E.M : Laëtitia Guillen, Karine Chalopin
- Directeur de la Garderie périscolaire :
Christopher Bassung
- Agents d'animation pour la garderie :
Jennifer Parrier, Karine Chalopin et Laetitia Guillen
- Agent d'entretien : Jessica Jimenez
- Surveillance dans le car : Valérie Barruet
(le matin)
Jessica Jimenez (le soir)
- Secrétaire du syndicat : Marie-Christine Ribot
- Président Arnaud Leboeuf :
permanence sur rendez vous

courriel siris.ferolles@orange.fr

La Garderie des P'tits Loups Oratoriens

4 route de Bapaume

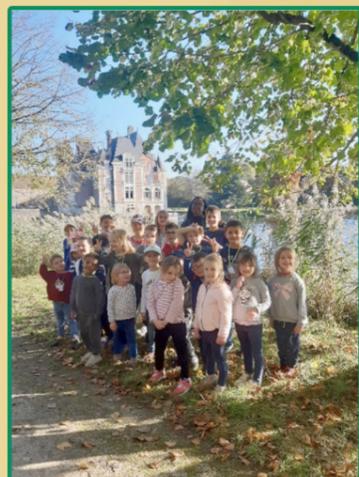


Pôle jeunesse et loisirs



Au sein de cette association, notre équipe de bénévoles et nos salariées, Valérie et Guilène, vous proposent un accueil périscolaire convivial, familial, dans un environnement chaleureux, le Pôle Jeunesse et Loisirs qui est mis à notre disposition par la Municipalité.

Les enfants y sont accueillis avant et après l'école ainsi que le mercredi toute la journée.



L'accueil sera de nouveau ouvert en février, avril et les 3 premières semaines de juillet.



Accueil de loisirs du mercredi Pique-nique Aire Bezault

Nouveauté !

Notre projet d'ouverture d'accueil de loisirs extrascolaire (pendant les vacances) s'est concrétisé et nous avons accueilli les enfants aux vacances de la Toussaint, du 21 au 25 octobre. Ils étaient encadrés par Valérie, Guilène et Clévinay. Le choix de notre thème « Halloween » est un grand classique de la période automnale et une source immense d'inspiration pour les activités manuelles. Les enfants se sont exprimés artistiquement par des

créations individuelles ou collectives. Une sortie au château de La Bussière, près de Gien, leur a permis de participer à un atelier « creusage de citrouilles », de visiter le château et de déambuler dans le parcours des cabanes.

Tout au long de l'année 2024, nous avons organisé des actions diverses qui nous permettent d'avoir un soutien financier très précieux pour notre fonctionnement :

- Vente de chocolats (fin d'année 2023 et en cours fin 2024), d'étiquettes (pour vêtements et objets du quotidien des enfants, notamment avant le départ des élèves en classe de découverte), de fromages et de terreau pour plantations
- Participation au marché local du printemps
- Organisation d'une marche en mai
- Vente « Fleurs et Nature » en octobre
- Sortie Halloween « chasse aux bonbons » dans les rues d'Ouvrouër-les-Champs le 31 octobre
- Bourse aux jouets et livres enfants en novembre.

Pour 2025, nous renouvellerons la vente de fromages et de terreau qui ont remporté un vif succès. Nous organiserons une marche le 1er mai et nous envisageons une tombola ou un loto pour enfants. Les dates seront à préciser. Tous les bénéfices récoltés sont indispensables : un grand merci à tous pour votre aide et votre générosité !

Tarifs :

Adhésion à l'association : 15€ par famille
Cotisation : 5€ par enfant
Tarif accueil matin ou soir : 4,20€
Tarif accueil Journée : 4,50€
Accueil de dépannage : 6€ quel que soit le temps de présence de l'enfant

Tarifs du mercredi :

Famille adhérente : 14€ la journée, 7,50€ la demi-journée
Famille non adhérente et hors commune : 15€ la journée, 8,50€ la demi-journée

Tarifs de l'accueil extrascolaire :

Famille adhérente : 22€ la journée quel que soit le temps de présence de l'enfant

Famille non adhérente oratorienne : 10€ d'adhésion pour les 6 semaines d'ouverture (Vacances Toussaint, Hiver, Printemps et 3 semaines de juillet) + 24€ la journée quel que soit le temps de présence de l'enfant

Famille hors commune : 10€ d'adhésion pour les 6 semaines + 26€ la journée. Les inscriptions sont acceptées tout au long de l'année, sous réserve de place disponible.



Contacts

Portable Garderie : 07 62 61 19 73
MOREAU Anaïs, Présidente : 06 26 95 05 55

Adresse email :
accueildesptitsloups45150@gmail.com

Facebook : la garderie des P'tits Loups Oratoriens

Suivez également nos actualités sur Panneau Pocket de la commune

Composition du bureau :

Lors de l'assemblée générale du 20 septembre 2024, le bureau de l'association a été renouvelé. A la présidence, Mme Morin Céline a cédé sa place Mme Moreau Anaïs. Au poste de trésorière, Mme Marchand Laëticia a cédé son poste à Mme Delafoy Johanna.

Nous les remercions sincèrement toutes les deux pour leur investissement ces dernières années ! Le nouveau bureau se compose ainsi :

Présidente : MOREAU Anaïs
Trésorière : DELAFOY Johanna
Secrétaire : JOSEPH Sandra, qui conserve son poste



Remerciements :

L'équipe de la garderie tient à remercier chaleureusement Madame Laurence Monnot, Maire, ainsi que l'équipe municipale pour l'aide précieuse apportée à notre association. La mise à disposition du PJJ est un véritable atout pour accueillir les enfants dans un endroit fonctionnel, sécurisé et chaleureux. Le soutien apporté pour le projet d'accueil extrascolaire a permis de proposer ce service à la commune et aux habitants. Nous remercions également vivement les parents qui s'investissent dans notre fonctionnement auprès des salariées. Sans cette aide, il serait difficile de maintenir un service de qualité, notamment pour l'accueil périscolaire du soir.



Halloween, 31 octobre 2024



L'A.P.E. (Association des Parents d'Élèves) Des Écoles de Férolles et d'Ouvrouer-Les-Champs

L'A.P.E est une association de parents d'élèves en charge **du côté festif** de la vie de notre école et de nos enfants.

Les parents qui en font partie organisent **des manifestations** ou **des opérations** afin de **subventionner les écoles** grâce aux bénéfices ainsi récoltés. Ces subventions servent et serviront à financer tout ou partie des projets éducatifs (sorties scolaires, classe de découverte ...) mais aussi du matériel pédagogique pour nos enfants.

Notre action repose sur **l'aide indispensable des familles**, notamment pour les événements du type fête des écoliers, carnaval ... (tenue des stands, installation, logistique).

Nous sommes toujours en recherche de **parents volontaires et motivés** pour nous aider et nous remercions ceux l'ayant déjà fait par ailleurs.

Il n'est pas trop tard pour nous rejoindre en tant que membre dans **l'aventure à la prochaine rentrée scolaire** ou dans un premier temps sur **les événements en cours d'année !**

Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous !

Depuis l'Assemblée Générale du mois de septembre, un nouveau bureau a été élu.

Il se compose de :

Laura PERRIER (présidente),
Pauline LELIEVRE (vice-présidente),
Adèle MOREAU (trésorière),
Cindy HEINRICH (trésorière adjointe),
Solenn FRANCISCO (secrétaire),
Adeline CHAUSSENDE (Secrétaire adjointe),
Claire DEJEANS (Membre d'honneur),
Mélanie FAUCONNIER (Membre d'honneur).

L'A.P.E. compte actuellement 24 membres.

PROGRAMME 2024-2025	
NOV/ DEC	VENTE DE CHOCOLATS Alex Olivier - Sur commande
DÉCEMBRE 8	EN ATTENDANT NOËL Après-midi créative Espace Oratorien - OUVROUER LES CHAMPS
JANVIER 24	VENTE DE GALETTES 16h30 - École FÉROLLES 17h00 - École OUVROUER LES CHAMPS
FÉVRIER	VENTE DE GÂTEAUX Sur commande
MARS 16	CARNAVAL Commune de FÉROLLES
AVRIL/ MAI	OBJET CRÉATIF Sur commande
JUIN	TOMBOLA Tickets - Sur demande auprès des maîtresses
JUIN 14	FÊTE DES ÉCOLIERS Stade de FÉROLLES
Pour plus d'informations: Facebook: APEFérollesOuvrouer ape.45150@gmail.com	



G.I.P.E.



Le GIPE : Un groupe de parents élus engagés pour les Écoles de nos Communes

Le Groupe Indépendant des Parents d'Élèves (GIPE) joue un rôle essentiel dans la vie scolaire des écoles de nos communes de Ferolles et Ouvrouer-les-Champs.

Cette association rassemble des parents élus et engagés qui ont à cœur de défendre les intérêts des élèves et de contribuer à leur épanouissement dans un cadre scolaire optimal.

Nos Missions Principales sont les suivantes:

1. Représentation des Parents

Les membres élus du GIPE siègent aux conseils d'école. Ces réunions, organisées trois fois par an, réunissent enseignants, élus municipaux, et représentants des parents d'élèves. Lors de ceux-ci, nous abordons divers sujets clés tels que:

- le fonctionnement des écoles : horaires, cantine, activités périscolaires, règlement intérieur etc.
- hygiène et sécurité
- projets éducatifs et pédagogiques.



2. Participation à la Gestion des Écoles

Le GIPE est également représenté au SIRIS, un syndicat scolaire qui regroupe les élus de Ferolles et d'Ouvrouer-les-Champs. Cet organisme supervise le financement et la gestion des écoles, assurant ainsi leur bon fonctionnement.

3. Communication et Soutien

Nous sommes à l'écoute des familles pour répondre à leurs questions ou signaler tout problème lié à l'école. Nous jouons un rôle d'intermédiaire entre les parents et les différentes instances scolaires, tout en respectant la transparence et la confidentialité.

Lors des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année 2024/2025, le GIPE a bénéficié d'une participation significative.

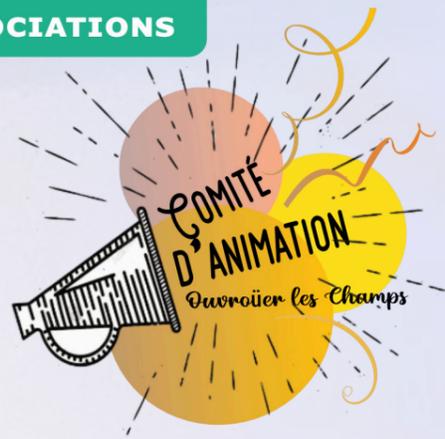
Les parents élus pour cette année sont :

- A Ferolles : Claire DEJEANS, Pauline LELIEVRE, Cindy DEBONO, Julien LEGEAY et Solenn Francisco
- À Ouvrouer-les-Champs : Cécile VINCENT, Loubna SORET, et Kathleen QUETARD.

Nous remercions chaleureusement les parents pour leur implication et leur confiance. Pour toute question ou suggestion, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

gipe.45150@gmail.com

Retrouvez également les comptes rendus des conseils d'école sur les sites internet des communes.



Comité d'Animation

fois en concert à Ouvrouër-les-champs puis en 2^{ème} partie de soirée Shana, Emma et Olivier nous ont offert un beau répertoire au piano/voix. Bel instant de partage et de convivialité entre plus de 150 personnes. La soirée s'est terminée par un beau feu d'artifice offert par la Municipalité.

Enfin la soirée du 12 Octobre dernier a connu elle aussi une forte participation. Les Oratoriens mais aussi quelques personnes des communes voisines sont venus partager une belle soirée tout en dégustant le Couscous Royal de notre traiteur préféré !

Le Comité remercie toutes les personnes bénévoles qui contribuent au succès des événements ainsi qu'à toutes celles et ceux qui viennent participer à ces projets et qui font perdurer l'association.

Nous rappelons que le Comité d'Animation propose à la location : barnum, tables, bancs et vaisselle. N'hésitez pas à nous contacter.

Nous avons clôturé la fin de l'année 2023 par un goûter de Noël où petits et grands sont venus immortaliser l'instant auprès du Père-Noël. Nous félicitons Sarah qui a gagné le panier garni du loto des Lutins !

En Mars dernier la soirée Basque a eu un franc succès. Plus de 70 personnes étaient au rdv. Un bon moment convivial en rouge et blanc où Mam's traiteur nous a régalés avec son poulet basquaise.

Le 3^{ème} dimanche de Juin a eu lieu notre videgreniers annuel sur l'aire Bézault. Les Oratoriens ont pu faire de bonnes affaires sur une quarantaine de stands. Le soleil et la bonne humeur étaient eux aussi au rdv.

Le 14 Juillet, nous avons eu le plaisir de recevoir et d'écouter les « 4life » 3 jeunes plein d'avenir qui se sont produits pour la 1^{ère}

CONTACTS
 Adresse email : comite-animation-olc@outlook.fr
 Page facebook : www.facebook@comite.animation.ouvrouer



Association "Les enfants du village"

Composition du bureau :

Présidente : BARRUET Valérie
Trésorière : MARCHAND Laëtitia
Secrétaire : MAISONS Sophie

L'association a pour but d'organiser, lors de certaines périodes de vacances, des après-midis d'activités, de participer à des animations sur la commune ou encore d'organiser la boum de fin d'année des enfants de l'école.



Nos activités en 2024 :

En début d'année, nous avons organisé un « atelier dessin » au PJJ, en partenariat avec « l'atelier de Jeanne » de Férolles, afin d'initier enfants et adultes aux différentes techniques de coloriage et à la reproduction d'objets. Pendant notre atelier, des figurines géantes ont été reproduites sur feuilles par les participants. Jeanne a prodigué de précieux conseils et partagé ses techniques de mélanges de couleurs pour une quinzaine de participants. Un goûter convivial a clôturé notre après-midi.

Le 1er avril, lundi de Pâques, nous avons organisé une chasse aux œufs. Les enfants, répartis par groupes, devaient rechercher des indices cachés sur l'aire Bezault et autour du City Stade. Après avoir résolu des énigmes, reconstitué des puzzles ou encore ramassé des dizaines d'indices, ils sont tous repartis avec un sachet rempli de chocolats offert par l'association !



Enfin, le samedi 22 juin, l'association a organisé gratuitement une boum pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école d'Ouvrouër-les-Champs. Une occasion pour plus de 50 enfants de profiter d'une soirée dansante pour fêter la (presque) fin d'année scolaire. Lors de cette soirée, animée par Margaux et Ornella, les enseignantes, ainsi que les animatrices qui les ont accompagnées lors de la classe de découverte, sont venues partager un moment de convivialité avec les enfants. Cette année encore, pizzas, boissons et friandises ont été offertes aux enfants.

Nous rejoindre ?

Si vous souhaitez rejoindre l'association, si vous avez du temps à consacrer aux enfants, si vous avez de nouvelles idées, n'hésitez pas ! Pour nous contacter, rapprochez-vous de Valérie Barruet ou envoyez un mail à l'adresse suivante :

lesenfantsduvillage45@gmail.com

Amicale des anciens d'Ouvrouër-les-Champs



Déjà trois ans que l'Amicale des Anciens d'Ouvrouër-les-Champs a repris ses activités, interrompues par la Covid...

Des manifestations diverses ont de nouveau été organisées. Un manque flagrant d'adhérents, particulièrement le mercredi après-midi, pour des jeux de société divers et de belote, se fait toujours sentir... Pourtant, la commune ne manque pas de jeunes et moins jeunes retraités qui seraient les bienvenus... De nouveaux jeux ont été achetés pour renouveler l'offre et les nouvelles idées sont toujours opportunes. La section boules se porte bien, ce qui n'empêche pas à tout un chacun de venir se joindre aux présents. Aucun niveau n'est requis, simplement venir le jeudi après-midi avec sa bonne humeur !

Néanmoins, les traditionnelles rencontres de belote avec Vienne-en-Val, un loto interne, un concours de pétanque avec Férolles, des après-midi crêpes, bûche de Noël, repas furent de nouveau proposés, avec toujours un franc succès. Un goûter avec les enfants de la garderie a même été partagé et apprécié !

Comme chaque année, une participation financière de la Mairie, sous forme de subvention, a été la bienvenue. Merci à la municipalité, signe de l'intérêt porté à nos activités.

Malgré le dynamisme des adhérents, le club est encore et toujours à la recherche de nouveaux adhérents... Si la section pétanque a recruté et recrute en permanence, celle des cartes et jeux a beaucoup de mal à se faire connaître. Une page complète dans « L'Oratorien » de l'an passé n'a pas eu le succès escompté... Cela nous semblait un excellent support pour nous faire connaître...

Oratoriens et Oratoriennes, de tous âges, disponibles les mercredis et jeudis après-midi, avec l'envie de passer un bon moment très convivial, venez nous rejoindre ! Vous serez les bienvenus ! Le montant de l'adhésion, finançant principalement les goûters offerts à chaque séance, mais aussi l'achat de jeux et une participation au repas annuel, reste modeste !

L'Amicale compte sur vous !

Contacts :

Dominique, président : 06.37.15.48.69

Natalie, trésorière : 06.60.12.71.87

Christian, trésorier : 07.74.80.49.27



AFR (Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouër-les-Champs)

Institution :

L'A.F.R. a été instituée en date du 5 mai 1964 et constituée en date du 2 juillet 1964 par arrêtés préfectoraux.

Elle regroupe les propriétaires cotisants par le remembrement de la Commune d'Ouvrouër-les-Champs, ordonné par arrêté préfectoral du 17 mars 1964 et a été ensuite rendu définitif par arrêté préfectoral du 17 février 1966.

Composition du Bureau :

Président : M. FARDEAU Jean-Claude

Membres : M. PAURIN Ludovic

M. GALLIOT Olivier

M. VENON Jean-Pierre

M. LEFAUCHEUX Olivier

M. MORIN Guillaume

Propriété et entretien des ouvrages :

L'association foncière de remembrement est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de son objet statutaire et, à ce titre, en assure l'entretien (collecteurs, tête de buse et/ou regards),

L'AFR n'a qu'un rôle de nettoyage.

Ainsi, l'entretien des regards et couvercles cassés sont à la charge des propriétaires des parcelles sur lesquels ils se trouvent.

Il est rappelé, également que, conformément au règlement de voirie du Conseil départemental du Loiret, l'entretien des ouvrages d'accès est à la charge du propriétaire ou de l'exploitant :

« le nettoyage ainsi que le curage du fossé sur une distance de 2 mètres en amont et en aval immédiat de l'ouvrage ayant fait l'objet d'une autorisation d'accès à leur terrain ».

Travaux d'entretien :

A aujourd'hui, environ 70 % du réseau a fait l'objet d'un curage dont 3 grandes longueurs cette année ainsi que l'achèvement d'un tronçon commencé en 2022 et ce pour un montant de 8 939 € en 2024.

Un broyage a été effectué sur les bords de la Loue, de l'Ousson et de la Marmagne pour un montant de 3525 €.

Il est à rappeler que les travaux d'entretien de rivières ne rentrent pas dans le champ d'action de l'AFR toutefois pour le bien commun il a été décidé d'intervenir cette année en raison d'un fort enherbement des rivières restreignant leur bon écoulement.

Compte tenu du faible budget de l'Association, une participation a été octroyée par la commune d'Ouvrouër-les-Champs les Champs pour un montant de 1500 € afin d'aider à la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

En 2024, les membres du bureau de l'AFR ont toutefois décidé de reconduire les tarifs votés en 2023 comme suit :

- Taxe à l'hectare : 5.20 € de l'hectare
- Taxe annuelle de remembrement : 50 €

De nombreux particuliers, certainement par manque de connaissance, ont des végétations plantées trop près des réseaux et, en cas de détérioration par les racines de ces arbres, les travaux sont à la charge du propriétaire et non de l'AFR, comme prévu dans le règlement de l'AFR. Il est important de dégager les regards afin que les travaux de nettoyage des réseaux ne soient pas bloqués.

« Extrait » du règlement relatif à l'utilisation du réseau de collecteurs d'assainissement :

Seuls les exploitants agricoles, qui désirent utiliser le réseau de collecteurs pour raccorder ses eaux superficielles, doit faire la demande écrite au Président.

Les eaux dont le déversement est autorisé sont les suivantes : eaux provenant des réseaux de drainage, les eaux de surface préalablement filtrées, les eaux pluviales.

Déversements interdits : les eaux usées domestiques comprenant les eaux ménagères (lavage, toilette, ...), les eaux polluées d'origine agricole, les eaux usées autres que les domestiques, les matières solides ménagères, eaux de surface chargées en huiles ...

La réparation des dommages causés aux collecteurs par une utilisation abusive de ceux-ci sera mise à la charge des contrevenants, après que le Président leur ait adressé une mise en demeure préalable.

Le propriétaire ou l'exploitant s'engage à s'abstenir de tout faire de nature à nuire au bon fonctionnement des collecteurs et des ouvrages annexes : il est scrupuleusement interdit d'entreprendre des opérations de construction, de plantation ou d'exploitation au-dessus des collecteurs. Tout dommage causé par différentes nuisances ou destruction par racines des collecteurs sera à la charge de l'exploitant ou du propriétaire.

Pour la réalisation de plantations dont les essences sont énumérées ci-dessous, les propriétaires respecteront les distances suivantes (à partir de l'axe du collecteur) :

- 5 mètres pour les haies vives ordinaires et pour les arbres fruitiers en espaliers,
- 10 mètres pour tous les résineux, y compris les thuyas et les arbres fruitiers à grand vent,
- 15 mètres pour les aulnes, saules, érables, châtaigniers, chênes, charmes et autres essences forestières traditionnelles,
- 20 mètres pour les peupliers.

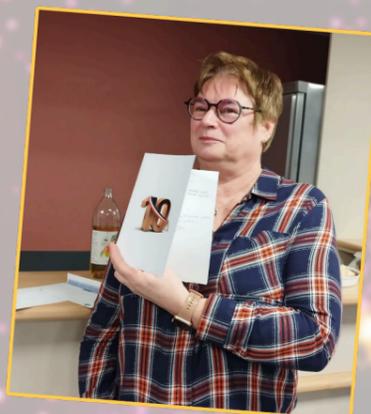
Pour toute mutation de terres, le propriétaire doit en tenir informé l'Association Foncière de Remembrement.

Le Président,

Mr FARDEAU Jean-Claude



10 ans de mandat de
Madame Le Maire



8 mai

11 novembre



Élections



Sainte Barbe à Sandillon



Formation « gestes qui sauvent »

Café rencontres



14 juillet

Rosalie



Les mercredis au Club de l'Amicale



Visite de Madane La Préfète dans le cadre du projet « Villages d'avenir »



Vide-greniers



Villages d'avenir



Activités lors la pause méridienne



Travaux



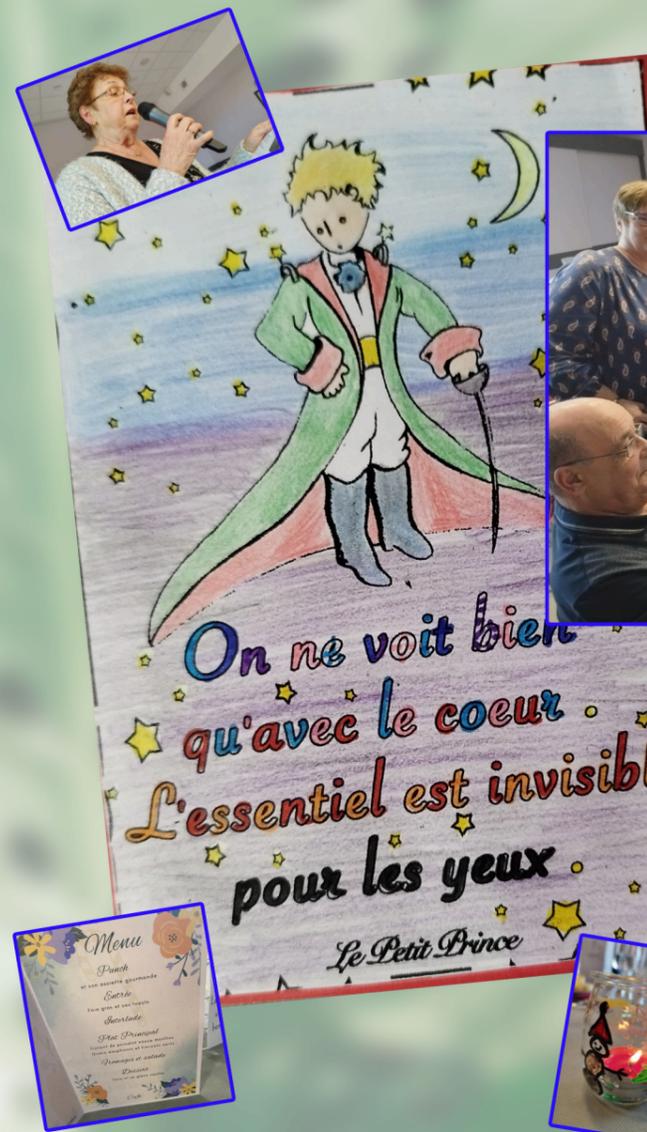
Randonnée en mai



Randonnée en août



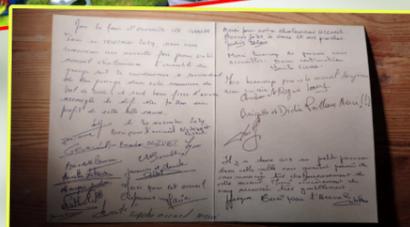
Repas des seniors



Rando vélo spectacle dans la mécanique de Petit Pierre



Téléthon



Nos animaux

Vous possédez un chien de première ou deuxième catégorie

Vous êtes concernés par la législation sur les chiens dangereux



Loi du 6 janvier 1999 - Arrêté du 27 avril 1999
Loi du 20 juin 2008 et ses décrets d'application

Chien 1ère catégorie

- Américain staffordshire terrier sans LOF*
- Mastiff sans LOF (boerbull)
- Tosa sans LOF

Chien 2ème catégorie

- Américain staffordshire terrier avec LOF
- Rottweiler avec ou sans LOF
- Tosa avec LOF

Vous avez l'obligation de déclarer votre chien à la mairie de votre lieu de résidence.



Association service d'aide à domicile

L'association ASAD a pour but de soutenir et favoriser le maintien à domicile, préserver ou restaurer l'autonomie, maintenir et développer des activités sociales et des liens avec l'entourage, mais aussi de soulager les actifs, même les plus jeunes, avec ou sans enfants, des tâches domestiques d'entretien.

SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Interventions sur les communes de Sandillon, Ferrolles, Darvoy, Jargeau, Ouvrouer Les champs, Sigloy, Tigy, Vienne En Val, Neuvy En sullias, Vannes Sur Cosson...

Nos prestations

Pour vous accompagner à domicile, L'ASAD vous propose des services adaptés à votre situation, au plus près de vos besoins.



AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

Vous souhaitez continuer à vivre dans votre logement, auprès des vôtres, mais vous avez besoin de vous faire accompagner.



AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le handicap dû à l'âge, à une maladie ou un accident ne doit pas vous empêcher de continuer à vivre à votre domicile.



TOUT PUBLIC

Vous êtes débordé et vous n'arrivez plus à faire face aux tâches ménagères. Le linge s'accumule dans l'attente d'être repassé.

AIDE AUX PERSONNES MALADES

La survenue d'un problème de santé peut s'avérer compliquée à assumer surtout lorsqu'on est seul.

Les actes essentiels

- L'aide à la **toilette**, **habillage** et **déshabillage**,
- L'aide au **lever**, et au **coucher**,
- Préparation et aide à la **prise des repas**,
- La surveillance de la prise des **médicaments**...

La vie sociale et relationnelle

- L'aide aux démarches administratives courantes,
- L'**accompagnement** dans les petits déplacements (courses, promenades...),
- L'**aide aux aidants**...

Le service TÉLÉASSISTANCE A DOMICILE

- A votre écoute, 24h/24, 7 jours/7, 365 jours/365,
- Réponse immédiate et permanente...

Les activités quotidiennes

- L'**entretien** courant du **logement** et du **linge**, repassage, petite couture...,
- Les **courses**.



Membre de l'Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles

Le transport à la demande

Plus besoin de votre voiture : Le transport à la demande est une bonne solution de mobilité Vous souhaitez vous rendre au Centre régional de santé de Jargeau ? à la Maison de santé de Châteauneuf-sur-Loire ? ou tout simplement besoin de faire vos courses sur le marché ? Alors pensez au **transport à la demande** de la Région. Dans toutes les communes de la CCL, vous pouvez être pris en charge à votre domicile le mercredi après-midi et/ou le vendredi matin, en fonction de la commune de votre destination. Vous pouvez faire vos courses au marché, chez les commerçants,

faire quelques brasses dans l'une de nos 2 piscines, vous rendre chez votre médecin sans utiliser votre véhicule. Pour seulement 3€ le trajet, en réservant jusqu'à 17h la veille de votre déplacement, vous pouvez bénéficier de ce service de ce transport par la desserte des lieux suivants :

Rémi+ à la demande
ACCESSIBLE À TOUS LES HABITANTS DU SECTEUR!

RÉMI + À LA DEMANDE VOUSEMMÈNE VERS LA COMMUNE PRINCIPALE DE VOTRE SECTEUR

Appelez le centre de relations usagers Rémi, au
0 806 70 33 33 Service gratuit + prix appel

du lundi au samedi de 6 h à 20 h
Les réservations doivent être effectuées au plus tard la veille du déplacement avant 17 h. Pour le lundi, pensez à réserver dès le vendredi avant 17 h.

Tarif : 3 € (6 € l'aller-retour)
Les cartes Rémi Liberté sont acceptées.

Plus d'informations sur www.remi-centrevaldeloire.fr

JOURS	ALLER ARRIVÉE À	POINTS D'ARRÊTS	RETOUR DÉPART DE
MERCREDI	14 H	JARGEAU	16 H
		HALLS CENTRE REGIONAL DE SANTE AUCHAN PISCINE	
VENDREDI	9 H30	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	11H30
		MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE PLACE DE LA HALLE PISCINE SUPER U	

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.

Source site REMI de la Région : <https://www.rime-centrevaldeloire.fr/horaires-et-itineraires/remi-plus-a-la-demande/>

Le recensement

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



www.defense.gouv.fr/jdc

Qui ?

→ Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ?

→ À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ?

→ Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Si les constructions de maisons ou de bâtiments sont soumises à l'obtention d'un permis de construire, de nombreux autres travaux doivent faire l'objet de démarches auprès de la mairie.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

- Tuiles (réfection de toiture) : DP
 Auvent, préau
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : DP
 • > 20 m² : PC
 Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
 • < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
 • < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable
 PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

- ### PISCINE
- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
 - < 100 m² ouverte : DP
 - < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
 - > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL DP

- ### CABANE BOIS OU BÉTON
- < 5 m² : aucune formalité
 - < 20 m² : DP
 - > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

- ### VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
- < 5 m² : aucune formalité
 - < 40 m² : DP
 - > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
 • Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
 • Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Déposer mon dossier

Les demandes peuvent être déposées:

Sous format papier (en plusieurs exemplaires), soit par voie postale soit par remise en mains propres aux horaires d'ouverture habituelle de la mairie. Dans ce dernier cas, il vous sera remis sur place un récépissé de dépôt attestant de la prise en charge de la demande.

Sous format numérique : les certificats d'urbanisme information (CUa), les déclarations préalables (DPMI et DP) et les permis de construire (PCMI) peuvent être désormais déposés en ligne sur le portail de l'urbanisme :

<https://ccdesloges.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>



L'INFORMATION EN DIRECT D'OUVROUËR-LES-CHAMPS SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery.**

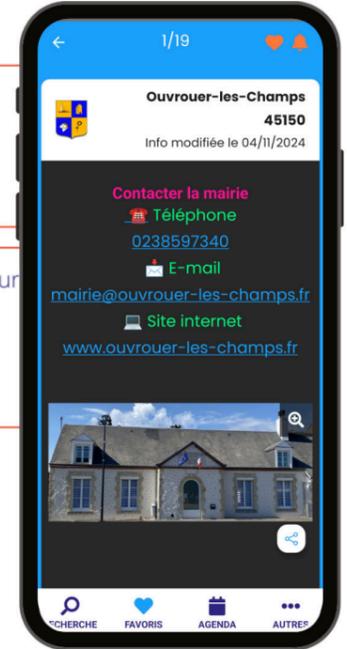


2 Ouvrez PanneauPocket, recherchez **OUVROUËR-LES-CHAMPS** ou **45150** et cliquez sur le cœur situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



<p>15 SAMU</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.</p>	<p>17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</p>	<p>18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</p>
<p>112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</p>	<p>LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE</p> <p>GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.</p> <p>FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS</p>	<p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.</p>
<p>3117</p> <p>Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>3919</p> <p>Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.</p>	<p>119</p> <p>Numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.</p>
<p>31 117</p> <p>Pour signaler par SMS une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>115</p> <p>Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.</p>	<p>116 000</p> <p>Numéro d'urgence en cas de disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.</p>



SOINS NON PROGRAMMÉS SUR LA CPTS EST ORLEANAIS

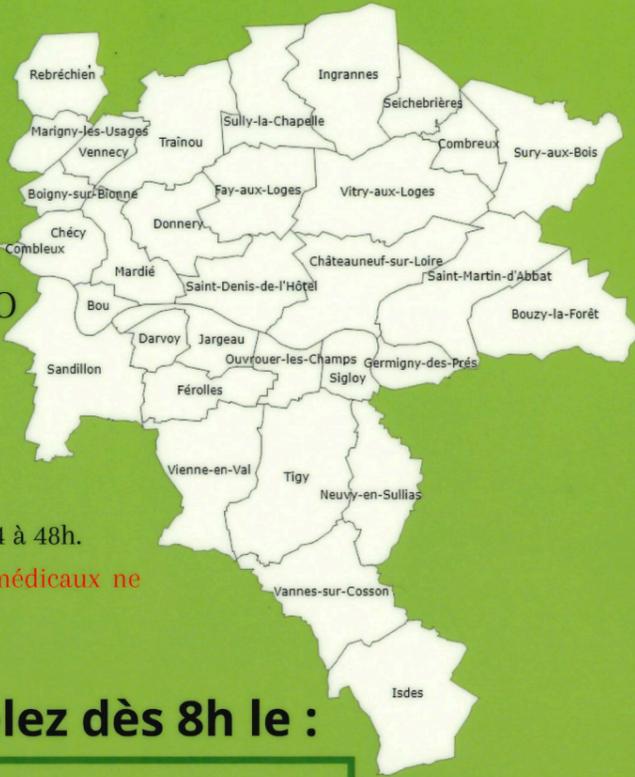
Pour qui ?

- Patients sans médecin traitant
- Patients dont le médecin traitant n'est pas disponible dans les 24 h

Conditions :

- Demeurer sur le territoire de la CPTS EO
- Avoir un motif de consultation relevant des soins non programmés*

***Qu'est-ce qu'un soin non programmé ?**
État de santé ne relevant pas de l'urgence médicale mais nécessitant une consultation médicale dans les 24 à 48h.
Les renouvellements d'ordonnance et les certificats médicaux ne relèvent pas des soins non programmés.



Du lundi au vendredi, appelez dès 8h le :

06 51 51 58 51

En cas d'urgence vitale, composez le 15

La nuit et le week-end

le soir à partir de 20h, le samedi après midi, le dimanche, les jours fériés

J'appelle le **15** 

Je suis orienté par un assistant de régulation médicale

<p>Pas d'urgence</p> <div style="background-color: black; color: white; padding: 5px; margin: 5px 0;">  Médecin régulateur du centre 15 </div> <p>Conseil médical</p> <p>Orientation vers un médecin de garde proche de chez moi (uniquement le week-end jusqu'à 20h)</p>	<p>Urgence</p> <div style="background-color: black; color: white; padding: 5px; margin: 5px 0;">  Médecin urgentiste </div> <p>Envoi d'une équipe adaptée</p> <p>Orientation vers un service d'urgence hospitalier</p>
---	--

 Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche  **32 37**

 Infos CPTS Est Orléanais  cpts-centrevaldeloire.fr

MON BUS ESPACE SERVICES PUBLICS ITINÉRANTS

Téléphone :
06.71.67.81.15

Dans votre commune,
un accompagnement gratuit à la réalisation
de vos démarches dématérialisées,
et à l'accès aux services publics
vous est proposé.

**FIERS
D'ÊTRE
SOLIDAIRES**



LOIRET, TERRITOIRE SOLIDAIRE
WWW.LOIRET.FR
FIERS D'ÊTRE SOLIDAIRES






Intercommunalité

Communauté de Communes des Loges

C'est le moment de rénover votre logement !

Bénéficiez de 25% à 80% d'aides publiques pour la rénovation de votre logement.

La Communauté de Communes des Loges s'est engagée en 2023 dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) aux côtés de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et du Département du Loiret. L'accompagnement des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs dans la rénovation de leurs logements a été confié à SOLIHA Loiret.

En 2023, 10 projets situés sur 6 communes de la CCL, ont déjà bénéficié de **36% à 74% de financements** pour la réalisation de leurs travaux.

En 2024, les priorités nationales sont mises sur la rénovation des passoires énergétiques avec des aides revues à la hausse.

Vous envisagez de faire réaliser des travaux de rénovation énergétique, de rénovation globale, de sortie de vacance... n'hésitez pas à poser vos questions pour connaître les aides auxquelles vous seriez éligibles : SOLIHA Loiret, 02 38 77 84 89, contact.loiret@solih.fr

**54 rue du clos Renard
45110 Châteauneuf-sur-Loire
Tél: 02.38.46.99.66.
Fax: 02.38.46.99.68.
Courriel: secretariat@cc-loges.fr**



C'est le moment de rénover !

Bénéficiez d'aides pour rénover votre habitat

CONSEILS TECHNIQUES

AIDES FINANCIÈRES

ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

 **02 38 77 84 89**
 contact.loiret@solih.fr



Portage de Repas à Domicile

CENTRE SPORTIF & SOCIAL

2, Avenue du Général de Gaulle, 45150 Jargeau
du lundi au vendredi : 06.03.12.98.06
ou 02.38.59.76.80 tous les matins
et le mercredi de 14h à 16h30

jargeau.centre-social@wanadoo.fr
c2s.jargeau@gmail.com

www.centresportifetsocial.com

Facebook : [centresportifetsocialjargeau](https://www.facebook.com/centresportifetsocialjargeau)



Vous habitez

Jargeau, Darvoy, Férolles, Sandillon, Vienne en val, Ouvrouër-les-Champs
Ce service est ouvert à tous, quel que soit votre âge.
Vous êtes seul(e), handicapé(e), malade, fatigué(e).
Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas cuisiner (votre cuisine est en travaux), pour une raison momentanée (vous sortez de l'hôpital) ou durable (vous avez des difficultés à vous déplacer).
Vous voulez continuer à prendre vos repas chez vous, à votre convenance.

Choisissez le portage des repas à domicile pour une alimentation saine et équilibrée

Souplesse

Vous commandez vos repas en fonction de vos besoins, du menu et de vos envies.
Proximité et lien social.
La visite de Valérie ou de ses collègues vous assure une relation régulière.

Un simple coup de fil suffit

Valérie, notre salariée peut se rendre chez vous pour vous présenter le service et les menus.
Vous pouvez commander pour un ou plusieurs jours ou pour toute la semaine.

Adhésion annuelle obligatoire de 18 € par foyer

Les municipalités peuvent subventionner en partie ce service en fonction de vos revenus. (se renseigner auprès du CCAS de votre Mairie).

Comment se fait le règlement ?

Les factures sont établies mensuellement au début du mois suivant. Elles sont payables à l'ordre du Centre Sportif et Social par Chèque ou par virement bancaire.
La facture est composée de 2 parties : le prix des repas et le coût du service, cette partie est déductible de vos impôts pour 50 %, comme tout service à domicile.
Afin de bénéficier de cette déduction, une attestation vous est fournie en fin d'année ou à votre demande.

Tous les repas non décommandés 3 jours à l'avance seront facturés

Équilibre

Un repas comprend une entrée, un plat principal (avec légume), un fromage ou un laitage, un dessert ou un fruit et éventuellement un potage.

Le repas peut être *normal*, sans sel, sans sucre ou sans sel et sans sucre.

Sécurité

Tous les plats sont présentés en barquettes individuelles et transportés en liaison froide, avec une étiquette indiquant la date limite de consommation.

Simplicité

Le repas est prêt à être réchauffé : au micro-onde ou, sans la barquette à la casserole ou au four traditionnel.



LES INFOS DU SICTOM

Modification
A partir du
01 juillet 2025 le jour
de collecte sera
le mardi



DÉPLOIEMENT DES BACS JAUNES : VERS UNE COLLECTE OPTIMISÉE DES ORDURES MÉNAGÈRES RECYCLABLES

Dans le cadre de son engagement pour une gestion plus durable des déchets, le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire se prépare à déployer des **bacs jaunes** destinés à la collecte des **ordures ménagères recyclables**. Ce projet vise à faciliter le tri et à encourager le recyclage au sein des foyers.

Pour commencer, vous recevrez prochainement un **courrier détaillant les modalités** et vous invitant à participer à une phase d'enquête. Cette enquête sera réalisée par notre partenaire mandaté **SULO**. Il vous sera proposé un modèle de bacs de **240 litres** ou **360 litres**.

Ce choix personnalisé vise à s'adapter **aux besoins spécifiques de chaque foyer**, en tenant compte de la quantité de déchets recyclables générée.

Ce même prestataire se chargera ensuite de la **distribution des bacs** sur le territoire. Cette étape est essentielle pour garantir que chaque habitant dispose du matériel adéquat pour participer à la collecte.

La collecte des ordures ménagères recyclables débutera le 1^{er} juillet 2025. À partir de cette date, vous devrez déposer vos déchets recyclables dans les bacs jaunes.

COMPOSTEURS PARTAGÉS : LANCEMENT DES PHASES DE TEST

Pour diminuer notre quantité d'ordures ménagères, nous sommes appelés à trier nos déchets. Afin de permettre l'accès au **recyclage des déchets organiques**, le SICTOM met en place durant l'année 2025, quatre sites pilotes de **compostage partagés** sur son territoire : Les Bordes, Sully-sur-Loire, Lorris et Châteauneuf-sur-Loire.

Ils seront utilisables exclusivement par les personnes identifiées par le SICTOM.

Le test se fera auprès de personnes n'ayant pas la possibilité de réaliser le compostage chez elles.

Les retours qui seront faits sur ces 4 sites devraient permettre **dès 2026, le déploiement d'autres composteurs collectifs sur le territoire.**

INFORMATIONS PRATIQUES

Retrouvez toutes les informations concernant **les services** du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire sur notre **site internet** : accueil, dotation, facturation, collecte, déchèteries, distribution de composteurs, broyage des déchets verts, Kit Communes Propres, prêt de gobelets.

www.sictom-chateauneuf.fr/

Restez connecter à nos dernières actus en nous suivant sur
Panneau Pocket et Facebook :
SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire
sictom@sictom-chateauneuf.fr

SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire
Z.I Saint- Barthélémy
BP 97 - 45110 Châteauneuf-sur-Loire
sictom@sictom-chateauneuf.fr
www.sictom-chateauneuf.fr



Le guichet Petite Enfance de la Communauté de Communes des Loges

Vous êtes à la recherche d'un mode d'accueil, régulier ou occasionnel, pour votre enfant de 0 à 3 ans.

Le Guichet Petite Enfance est votre interlocuteur privilégié.

Il vous accompagne et vous oriente pour choisir sereinement le mode d'accueil qui vous correspondra le mieux.

Modalités pratiques ?



Lors d'un appel et / ou un rendez-vous, les parents bénéficient d'un **accompagnement personnalisé** avec :

- Une présentation des différents modes d'accueil de proximité (AM, MAM, crèches, Garde à domicile),
- Une analyse de leurs besoins,
- Un accompagnement dans les démarches jusqu'à la solution d'accueil.

Le Relais Petite Enfance de la Communauté des Communes des Loges

Vous êtes assistant maternel, garde à domicile ou parent employeur. Vous avez besoin d'accompagnement.
Vous pouvez contacter le **Relais Petite Enfance (RPE)**.

Qu'est ce que le Relais Petite Enfance ?

Il s'agit d'un lieu gratuit d'information, de soutien, de rencontre et d'échange au service des professionnels (assistants maternels, garde d'enfants à domicile) et des parents.

Modalités pratiques ?

La commune d'Ouvrouër-les-Champs fait partie du RPE 3.
Votre animatrice de Relais Petite Enfance peut vous accompagner.

Contact :

Mélissa PAVARD, 8 Boulevard du Chapeau Rouge - 45550 Saint-Denis-de-l'Hôtel
02 38 46 04 99 ou 06 88 87 31 69 - rpe3@cc-loges.fr

Quels sont les missions du RPE?

Missions auprès des professionnels (assistants maternels, garde d'enfants à domicile)

- Informer les professionnels autour de leur métier (contrat, droits, pédagogie de l'enfant)
- Proposer des temps d'échanges et d'écoute professionnelle
- Organiser des ateliers d'éveil
- Accompagner le parcours de formations des professionnels
- Promouvoir le métier d'assistant maternel

Missions auprès des familles

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du jeune enfant du territoire.
- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels (liste assistants maternels Accompagner les parents dans leur rôle d'employeur)



1^{er} juillet 2024, DU CHANGEMENT à l'Office de Tourisme Intercommunal

La Communauté de Communes des Loges a repris la gestion de l'Office de Tourisme depuis le 1^{er} juillet.

Cette reprise par la CCL va permettre la continuité dans le déploiement des projets de slow tourisme pour mettre en avant notre joli territoire entre Loire, canal et forêt d'Orléans ; continuer à développer les circuits touristiques cyclables, pédestres et bientôt équestres ainsi que la mise en avant des événements locaux et la promotion des richesses culturelles et naturelles de nos 20 communes.

Le 23 septembre, le Conseil d'exploitation de l'OTI s'est réuni pour la première fois. Il est constitué de 13 membres répartis en 2 collèges : 7 élus de la commission Tourisme et 6 socioprofessionnels représentant l'hébergement, la restauration, la prestation de services touristiques et la culture. Mme Héron, vice-présidente Tourisme de la CCL et maire de Jargeau a été élue présidente de ce Conseil d'exploitation.



L'équipe permanente est désormais conduite par Pascal Hurault, responsable du développement économique et du tourisme à la CCL. Cette nouvelle équipe est composée de Florence, Chantal et Claudia,

Fabienne ayant fait valoir ses droits de départ à la retraite. Léa et Maxime sont venus en renfort pour la période estivale.

SORTEZ, C'EST L'ÉTÉ !

Cet été, l'Office de Tourisme Intercommunal a organisé des balades découverte « les Randos de Flo » qui proposaient des parcours sur 4 communes du territoire : Saint-Denis-de-l'Hôtel, Sully-la-Chapelle, Ouvrouër-les-Champs et Bouzy-la-Forêt ; des visites commentées de ville

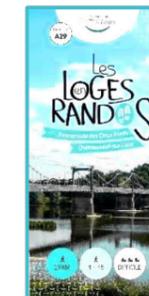


(Châteauneuf sur le thème des noms de rues et les arbres du parc du château, Jargeau et Donnery) et des portes ouvertes à la chapelle de l'Épinoy. Ce sont 130 personnes qui ont suivi ces visites à thème.

Pour ne rien rater, abonnez-vous à l'OTInfos, notre bulletin mensuel des manifestations du territoire. Envoyez-nous votre adresse mail, vos nom et prénom et la commune où vous résidez :

tourisme@valdeloire-foretdorleans.com

INAUGURATION DES LOGES EN RANDOS



Inaugurés en septembre à Bouzy-la-Forêt par 102 randonneurs, ce sont maintenant 11 circuits pédestres que vous pouvez découvrir sur le territoire de la Communauté de Communes des Loges.

Ces boucles balisées sur le terrain ont fait l'objet d'une édition pour chaque circuit.



Chaque dépliant vous indique le nombre de km, la durée, le parcours sur une cartographie IGN avec la description du circuit pas à pas et quelques informations touristiques.

Sur le terrain, en plus du balisage, des lames directionnelles donnent le kilométrage et le temps restants. Un bon repère pour les marcheurs !

Ces boucles représentent 130 km de balades entre Val de Loire et forêt d'Orléans, elles viennent compléter les circuits déjà existants et offrent aux promeneurs une belle découverte de nos différents paysages.

UNE RANDO VÉLO SPECTACLE

Cette boucle cyclo de 26 km nommée « Dans la mécanique de Petit Pierre » a fait l'objet d'une 2^{ème} édition le dernier dimanche de septembre, au départ de Jargeau, où une soixantaine de participants ont répondu présents aux mairies organisatrices.

Cette boucle n° 19 rend hommage à Pierre Avezard, dit Petit Pierre, artiste lourdement handicapé qui a su faire preuve de génie en assemblant et en reliant divers objets de récupération. Il a créé un manège d'art brut, actuellement visible à la Fabuloserie dans l'Yonne.

Les cyclo touristes ont relié Ouvrouër-les-Champs, puis Vienne-en-Val et Férolles avant de revenir à Jargeau. À chaque étape, la troupe des Salopettes assurait un spectacle en fil rouge « Voyage en Chamaloire », un univers ligérien loufoque où l'univers de Petit Pierre avait toute sa place.



Retrouvez les 4 autres boucles vélo et la liaison Loire - forêt dans une pochette qui regroupe les fiches circuit.

Environnement



L'abandon de déchets dans la rue



C'est **135 €**
d'amende à régler dans les 45 jours



Au-delà de ce délai,
l'amende passe à **375 €**



Si vous ne payez toujours pas,
le juge peut fixer l'amende à

750 € maximum*

À savoir

* L'amende peut aller jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets.

Service-Public.fr

DEJECTIONS CANINES INTERDITES

Chacun est responsable de son animal et doit ramasser ses déjections sous peine d'une amende.

(Article R632-1 du code Pénal)



LUI

Ne peut pas ramasser VOUS Oui !
Alors faites le bon geste.

Respect de la réglementation des bruits de voisinage

Les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations à l'aide d'appareils susceptibles de tronçonneuse, perceuse, scie mécanique, moteur... ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables:** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- **Les samedis:** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- **Les dimanches et jours fériés:** de 10h00 à 12h00

Stationnement sur les trottoirs

Pensez aux piétons, qui sont alors contraints de se mettre en danger en descendant sur la chaussée. Selon le code de la route, le stationnement sur les trottoirs **EST INTERDIT.**



STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS, CHASSONS LES MAUVAISES HABITUDES



Le brûlage des déchets verts... c'est interdit !

L'interdiction de brûlage des déchets verts est issue de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type, interdiction d'ailleurs effectivement reprise à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Loiret pris par **arrêté préfectoral du 9 juin 2017.**

Cette interdiction générale est motivée tant par des considérations environnementales que par des conditions de sécurité et de salubrité publiques.

Comme cela a été rappelé dans la circulaire précitée du 9 juin 2017, le brûlage à l'air libre de déchets peut générer un risque de propagation d'incendie dans certaines circonstances mais également être source de gêne pour le voisinage (odeurs et fumées).

Les solutions: la technique du paillage, le compostage individuel, l'apport volontaire en déchetterie.

Nous rappelons également, que brûler ses déchets verts dans son jardin est possible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

STOP AUX DÉPÔTS D'ORDURES MÉNAGÈRES AUX ABORDS DES COLONNES DE TRI

Face à la recrudescence des dépôts d'ordures devant les colonnes de tri, la commune tient à rappeler qu'il est interdit de déposer des objets, quelle que soit sa nature, à côté ou au pied des conteneurs, mis en place pour la collecte sélective.

La commune en appelle au CIVISME de tous. Le dépôt sauvage des déchets au-delà de son interdiction est amendable. Aux abords des colonnes de tri, rien ne doit être entreposé. Seuls les recyclables ont leur place dans les colonnes.

Toute personne effectuant un dépôt sauvage, fera l'objet d'une plainte. Des frais de nettoyage et administratifs Seront facturés.

Ne transformons pas les points d'apport volontaire en dépôts sauvages !



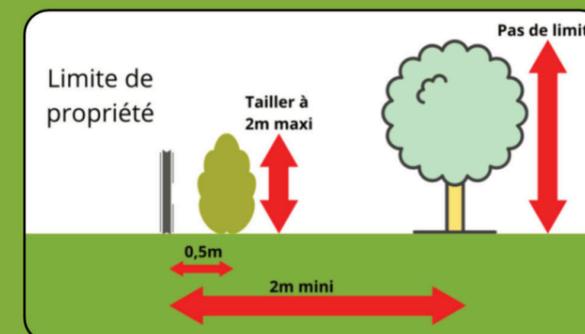
STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

TOUT DÉPÔT AU PIED DES COLONNES EST CONSIDÉRÉ COMME DÉPÔT SAUVAGE SOIT UNE INFRACTION DE 3^{ÈME} CLASSE, AMENDABLE JUSQU'À 1 500 €

Entretien des espaces verts

La taille des haies, l'entretien des friches et l'élagage des arbres sont à la charge des propriétaires de terrain. Il est interdit de laisser un terrain en friche totale sans entretien. L'élagage des arbres débordant sur le domaine public est obligatoire afin d'éviter des chutes pouvant provoquer des accidents, gêner la circulation et la visibilité. Chaque particulier doit tailler les végétaux débordants au-delà de sa limite de propriété (mur, clôture...). La hauteur autorisée par le code civil (article 671), est de 2 mètres pour les haies plantées à 50 cm de la voie publique, avec un retrait de 2 mètres pour les haies d'une hauteur supérieure à 2 mètres. Les haies ne

doivent pas déborder sur le trottoir ou les fossés : il est donc recommandé de les tailler régulièrement. Dans le cas contraire, les travaux seront effectués et facturés aux intéressés.



Participation citoyenne et collective



"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"
Règlement sanitaire départemental (art.32)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
 I-CAD
 SEMAINE NATIONALE DE L'IDENTIFICATION
 " Depuis qu'on est identifiés, on se sent mieux protégés et nos maîtres sont rassurés. "
 FAIRE IDENTIFIER VOTRE CHIEN OU VOTRE CHAT, C'EST RENDRE OFFICIEL LE LIEN ENTRE VOUS.
 Plus qu'une obligation, c'est une véritable identité que vous lui donnez. C'est aussi le meilleur moyen de le récupérer en cas de fugue, de lui permettre de voyager et d'assurer le suivi de sa santé... Tout au long de sa vie.
 Parlez-en à votre vétérinaire
 identifier-mon-animal.fr

Aboiements des chiens

Régulièrement, les services municipaux reçoivent les plaintes d'administrés subissant les nuisances provoquées par des aboiements fréquents, intempestifs et prolongés des chiens de leurs voisins. Ces aboiements constituent un trouble anormal. La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux, qui ne prennent pas toutes les mesures nécessaires afin d'éviter une gêne pour le voisinage : porter atteinte à la tranquillité du voisinage est passible d'une amende de 3ème classe (jusqu'à 450 €).

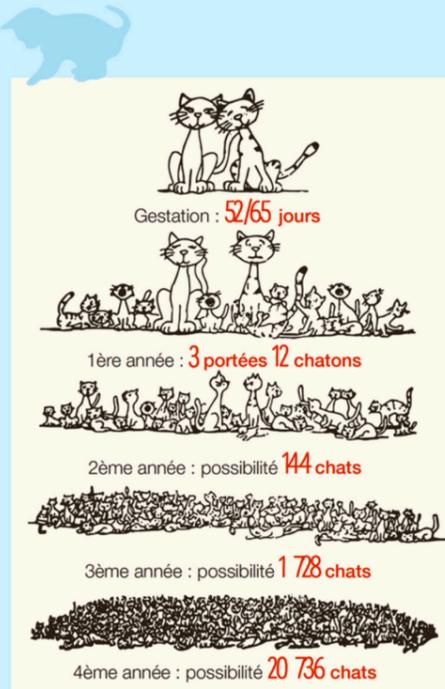
Campagne de stérilisation des chats

STÉRILISATION DES CHATS POURQUOI ?

La protection animale, c'est :
 - ne pas les abandonner
 - ne pas les laisser errer
 - ne pas être en surnombre
 - Limiter les pollutions olfactives et sonores
 - Éviter les maladies infectieuses et leur propagation
 - les protéger de la malnutrition

Nous sommes tous responsables de nos animaux de compagnie. Les chats errants : les nourrir et les laisser errer sans soin, c'est ne pas respecter son voisinage.

Rappelons que l'identification des chiens et des chats est obligatoire depuis le 1er janvier 2012 (Article L212-10 du code rural Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art.28)



Annuaire des Professionnels de la Commune

Théo MONNOT
 Paysagiste
 theomnt.pro@gmail.com
 07.52.04.31.70
 CRÉATION ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Beuvais Christian
 Apiculteur - Vente de miel
 171 route de Jargeau
 02.38.59.92.94

L'Atelier de l'oratoire
 Mécanicien réparateur de véhicules anciens
 06.07.29.07.86
 atelierdeloratoire@laposte.net

MARTINEZ Laurent
 Apiculteur, vente de miel
 4 rue de la Petite Croix
 06.22.64.31.95

LA GRIFFE DE SARA
 Beauté des mains
 1 Rue des Chevalliers
 06.15.62.29.81

RG Maçonnerie
 Travaux de maçonnerie et gros œuvres de bâtiment
 45 Route de Marmain
 06.62.68.16.17

Nicolas MORET
 Entretien et réparation de véhicules toutes marques
 07.67.33.63.75
 moretnicolas.pro@gmail.com

T&SD
 Pierre et Bois
 175, route de Marmain
 tandsdloiret@gmail.com
 http://tandsd.fr
 06.65.18.05.83

Fleury Mathieu
 Maraîcher bio
 La Ferme aux Abeilles
 56 Route de Jargeau
 02.38.58.01.29

Peffer Anne
 Création et réalisation de décor pour divers événements
 9 Route de la Levée
 02.38.46.17.37
 06.88.68.04.80

Bonheur et Papilles
 Fabrication de biscuits sans gluten et certifiés bio
 154 Route de Marmain
 contact@bonheuretpapilles.fr
 www.bonheuretpapilles.fr

M. Boulmier
 Transport de bois
 147 Route de Sigloy
 06 17 94 86 27

RK-DOG
 Éducation canine
 07.70.72.08.34

Ulliel Peinture
 Peinture intérieur & extérieur. Pose de revêtements sol & murs. Bandes & enduits
 1 Rue des Chevalliers
 06.50.92.02.50
 benjamin.ulliel@hotmail.fr

Le Potager Bio de Marmain
 Productrice de légumes bio
 108 Route de Marmain
 06.77.74.96.50

77 Côté Loire
 Brocante-Décorations
 77 route de Marmain
 06.25.99.53.65

Manon Hedjri
 Psychologue
 7 Route de Sigloy
 06.60.44.21.48

CAMION PIZZA MERLIN
 06.08.46.38.67
 Devant la Mairie
 Tous les samedis à partir de 18 h 00

Les Jardins De Richebourg
 Paysagiste, vente de végétaux
 15 Route de Richebourg
 02.38.57.23.11

Commerces ambulants

La Poissonnerie KENTZINGER Jonathan
 06.33.94.26.14
 Stationne dans le centre bourg
 Tous les mercredis de 8h à 8h30

Ouvrouër-les-Champs

- 1 Route de Jargeau
- 2 Route de Tigy
- 3 Route de Vienne
- 4 Route du Trépied
- 5 Route de Richebourg
- 6 Route des Chevalliers
- 7 Route des Caillardières
- 8 Route de Marmain
- 9 Route de Bapaume
- 10 Route de Villaut
- 11 Route de la Sausaie
- 12 Route de la Levée
- 13 Route de Sigloy
- 14 Route des Vallées
- 15 Route de la Routisserie
- 16 Rue de la Loue
- 18 Allée des Erables
- 19 Allée des tournesols
- 20 Allées des Cerisiers
- 22 Aire de pique nique



Calendrier 2025

Janv. 2025	févr. 2025	mars 2025	avr. 2025	mai 2025	juin 2025	juil. 2025	août 2025	sept. 2025	oct. 2025	nov. 2025	déc. 2025
1 M	1 S	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 L	13 J	13 J	13 D	13 V	13 M	13 D	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S
14 M	14 V	14 V	14 L	14 S	14 M	14 L	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 M
17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 L	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M	29 J	29 J	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 J	30 V	30 V	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 V		31 L	31 M	31 S	31 D	31 J	31 D	31 M	31 V	31 J	31 M

- ZONE A**
Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers
- ZONE B**
Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen et Strasbourg
- ZONE C**
Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles

CALENDRIER 2025 DES MANIFESTATIONS

JANVIER

- 11 A.G.
Comité d'Animation
- 15 Galette des rois + A.G.
Amicale des Anciens
- 19 Vœux 2025
Municipalité

MARS

- 08 Soirée à thème
Comité d'Animation

MAI

- 08 Commémoration
Municipalité
- 23 Repas
Amicale des Anciens

JUIN

- 20 Boum de l'école
Les Enfants du Village

JUILLET

- 14 Repas champêtre
Feu d'artifice
Municipalité

SEPTEMBRE

- 07 Rallye
Municipalité

OCTOBRE

- 11 Soirée à thème
Comité d'Animation

NOVEMBRE

- 11 Commémoration
Municipalité
- 23 Loto
Garderie des P'tits Loups

DÉCEMBRE

- 06 Repas offert aux seniors
Municipalité
- 07 En attendant Noël
A.P.E
- 18 Goûter
Garderie des P'tits Loups

Un vide grenier sera organisé en même temps que le marché local à une date qui reste à définir le dimanche 15 juin ou le dimanche 14 septembre